COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 02 octobre 2024

Présents: **Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre**
MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins
M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé: /

OBJET: Droit de préemption – Section F de Lipperscheid

Le collège échevinal décide unanimement de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles 1221/4241, 1221/4259, 1221/4256, 1221/4254, 1221/4263, 1221/4265, 1221/4266, 1221/4267 et 1221/4268, aux lieux-dits « Hinter der Burg et Chalet », d'une surface de 4.14, 1.91, 2.76, 9.65, 5.83, 21.86 (6/23), 0.8 (6/23 parts), 0.35 (6/23 parts) et 0.6 (6/23 parts) ares, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section F de Lipperscheid.